



Il ne s'agit pas de labelliser nos Relais Motards, encore moins de les formater mais de sélectionner des établissements qui S'ENGAGENT sur notre Charte d'accueil.

Merci à vous tous qui nous avez aidés par vos avis judicieux. Vous avez été plusieurs centaines à participer à l'élaboration de cette charte. Comme convenu nous avons choisi les dix premières propositions faites dans les précédents numéros. Nous les présentons selon votre ordre de préférence... et ô surprise ! Les trois premières arrivent ex aequo et, ce qui nous a le plus étonné, ce sont vos choix. Exemple : n'a pas été retenue la proposition « doit être tenu par un motard ». À ce sujet, vous nous dites tous : « on peut ne pas être motard mais avoir l'esprit motard, et surtout aimer bien les recevoir ! »

Comme nous écrivent Vic et Claude du restaurant « La Poterne » dans le Gard :

« être Relais Motards, Relais Amitié, CDLR, ce n'est pas du marketing, c'est avant tout une passion, celle de la moto et des motards. Un motard n'est pas un client ordinaire, c'est avant tout un ami. Un ami on l'accueille chez soi et on le guide ».

C'est comme ça que je les voudrais tous !

Jipé dit Le Vieux.

Afin de ne laisser personne entacher cette chaîne hôtelière, nous nous octroyons le droit de ne pas renouveler le contrat qui nous lie au Relais Motards défaillant. Et voilà le bébé !

La Charte d'accueil des Relais Motards

Le Relais Motards :

I. S'oblige à mettre le millésime confirmant de façon certaine son appartenance à la chaîne pour l'année en cours **ET** s'interdit de conserver le panneau « Relais Motards » s'il ne l'est plus*.

I. Lui réservera un accueil différent (s'il est trempé, un coin pour se sécher), lui souhaitera la bienvenue en tant que « Relais Motards » **ET** lui indiquera un endroit où entreposer casque et bagages sous surveillance.

I. Doit laisser ouvert tard le soir si un motard ayant réservé, a été retardé par un temps de chien ou un empêchement incontournable, à lui d'avoir la courtoisie de prévenir avant 22 h.

II. Doit mettre à disposition une liste d'adresses locales : mécano, concession ouverte, pompe à essence (emplacement, kilomètres à parcourir, jour de fermeture...), les routes fermées, en travaux ou en très mauvais état... toutes adresses utiles et ce qu'il faut voir dans la région.

III. A un parking moto visible de l'établissement et pour les hôtels, un abri pour les machines.

IV. Doit veiller à ce que chacun soit en état de reprendre la route dans les meilleures conditions (abus d'alcool, etc.) et fera le petit geste convivial au moment du départ (abonnement découverte, café...)

V. Le motard fera part de ses appréciations sur la qualité de son séjour (prestations, accueil, etc.) sur un livre d'or systématiquement mis à sa disposition. Il sera visé par un membre de l'équipe du JDM lors d'une visite.

* Un contrôle sera effectué par des Antennes CDLR correspondants locaux, sélectionnés et dûment mandatés par le magazine. Ils seront en droit d'ôter eux mêmes les panneaux illicites.

Sur proposition de nombreux Chevaliers De La Route, ceux qui désirent devenir Antennes CDLR locales sont priés de me le confirmer. Ils m'aideront à superviser la qualité des Relais Motards autour de chez eux, sur les routes de leurs sorties et m'informeront de leur activité. Ils recevront une carte accréditive leur permettant de représenter le JDM ainsi que l'autocollant spécial « Antenne CDLR » ; ils seront également signalés comme tels dans le Carnet de Contacts. **Coco** ■

